

## SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

Présidence : Monsieur Paul MENARD

En ce dernier Conseil de l'année, le Président salue la présence de :

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Le représentant de la presse, le public, notre boursier

### ▪ Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance ouverte à 19h02

### ▪ Appel

Monsieur Philippe Sordet a démissionné pour des raisons de santé.

Monsieur Anton Brawand, le vient-ensuite, a été convoqué mais est absent, il n'y aura donc pas d'assermentation.

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés :

Membres excusés :                   Borgeaud dit avocat Magali  
  Chatelain Georges  
  Däscher Gilles  
  Galibourg Gabriel  
  Möckel Michèle

Membres non excusés :           Brawand Anton  
  Greppin Maurice  
  Velluz Daniel

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :

41 membres présents  
5 membres excusés  
3 membres non excusés

### ▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 49

Le nombre de membres pour le quorum est de 25

Le nombre de membres appelés est de 41

Le nombre de personnes participant au vote est de 41

Le quorum étant atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

### ▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2013

Nous avons reçu une demande de modification du PV du Conseil communal du 25 juin de M. De Garrini qui demandait quelques petites rectifications :

- page 3, au 5ème paragraphe : remplacer « la procédure d'aménagement du territoire communal » par « le contenu du futur PGA »

-page 8 , la réponse de M. Graber est mal formulée. Il conviendrait de lire, avec son accord : cette prestation n'est pas incluse au règlement, mais dans la directive et s'effectuera à la déchetterie.

Ces modifications ayant été acceptées au dernier conseil communal et n'ayant reçu aucune autre demande de modification pour le PV du 8 octobre, le Président passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2013.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

D'approuver ce procès-verbal par : **38 voix pour**  
**3 abstentions**

### ▪ **Correspondance concernant le Conseil communal**

Lettre de Monsieur Paul Ménard envoyée à Mme Combes-Meylan, vice présidente, qui annonce sa démission du conseil communal et de la présidence du Conseil, et profite de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil, de la commission des finances et du Bureau avec lesquelles il a été heureux de travailler. Elu à la Municipalité le 24 novembre dernier, il remercie aussi les citoyens et leur fait part de son engagement renouvelé au service de la Commune.

Courrier de la Sté de Développement de St-Cergue qui invite les conseillers et la population à la verrée de l'amitié et la soupe aux petits pois le 23 décembre entre 15h00 et 18h00 devant le pavillon de l'Office du tourisme, avec la distribution des prix pour les dessins du Calendrier de l'Avent.

### ▪ **Informations du bureau**

### ▪ **Informations sur le travail de secrétariat**

## **M. Paul MENARD, Président :**

### ▪ **Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

## **M. Thierry MAGNENAT, Syndic**

### **Informations concernant l'organisation de la Municipalité**

M. le Syndic fait part de la démission de Mme Frédérique Vol, secrétaire municipale pour cause de retraite anticipée au 31 mars 2014 et informe que sa remplaçante a été nommée en la personne de Mme Nathalie Agier, personne expérimentée, qui a déjà travaillé comme secrétaire municipale et qui va commencer le lundi 6 janvier 2014. On se réjouit de l'accueillir.

Thématique du prêt de 2 millions de francs qui arrive à échéance le 13 décembre : plusieurs appels d'offres ont été demandés pour une durée entre 3 mois et 10 ans, auprès de différentes banques et Sociétés financières. La Sté Finarbit a été choisie, pour un taux arrêté à 0,72 et bloqué pour 5 ans. Compte tenu que l'on gère des fonds publics, il nous a paru prudent de figer le taux de 0,72 plutôt que d'opter pour une stratégie à court terme offrant des taux très bas mais plus à risque.

Information pour vous rappeler qu'une votation devrait avoir lieu pour la patinoire régionale l'an prochain et que mardi prochain 10 décembre une séance d'information publique est programmée au Vallon à 20h00.

## **Pour Monsieur Pierre Graber, absent en vacances**

Le goudronnage du cheminement piétonnier de la Prangine est réalisé

Le columbarium est presque terminé, par contre le jardin du souvenir est fini.

Le règlement du cimetière est toujours en consultation au Canton.

Ordures ménagères : mise en place de la taxe au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Graber et M. Chollet ont reçu les entreprises pour une séance d'information spéciale.

Pour les privés, un courrier a été envoyé aux chefs de ménage contenant un flyer explicatif à conserver et un sac blanc de 17 litres offert.

## **Mme Danièle ANDRE , Municipale**

### **Plein Sud SA**

Lors du conseil communal du 11 octobre 2011, le préavis concernant une demande de crédit de CHF 100'000.- destiné à une prise de participation dans la Société Plein Sud SA à Bégnins a été accepté.

La construction de la Résidence Plein Sud est en voie d'achèvement. Les 28 appartements protégés sont maintenant proposés à la location, ils devraient être terminés en avril.

Les personnes intéressées peuvent déjà visiter les appartements, des brochures sont à disposition à l'administration communale.

### **Camp de ski de fond aux Rousses**

Lors du dernier conseil, M. Alexander a fait part de son étonnement quant à l'organisation d'un camp de ski de fond aux Rousses par l'école de Genolier. Habituellement ce camp était organisé au Marchairuz qui a revu son offre d'accueil en ne prenant qu'une seule classe à la fois et en augmentant passablement ses prix. Il a donc fallu que l'école trouve un autre lieu avec hébergement et pistes de ski de fond. Sur les 6 classes qui font un camp de ski de fond 2 vont effectivement aux Rousses, 2 à l'Auberson et 2 aux Mosses.

### **Municipalité**

Pour faire suite à la démission de M. Magnenat au 31 décembre, il a été procédé à une élection d'un nouveau municipal le 17 novembre. Deux candidats se sont présentés ; M. Paul Ménard a été élu et entrera en fonction en janvier.

Qui dit démission du syndic dit nouveau syndic. Quand la municipalité est au complet et si elle parvient à se mettre d'accord, ce qui est le cas, il n'y a pas d'élection du syndic par le peuple, aussi Mme Danièle André passe la parole à Mme Cornélia Gallay.

## **Mme Cornélia GALLAY, Vice syndic**

En accord et avec le soutien de ses collègues Mme Cornélia Gallay annonce qu'elle a pris la décision de se présenter comme Syndique. Le dépôt des listes est fixé au 23 décembre et l'élection sera donc tacite.

Mme Gallay est applaudie par le Conseil communal.

Mme Gallay n'a pas d'autres informations.

## **Monsieur Martin JAUSSE**

### **Liste des manifestations :**

- |   |  |
|---|--|
| - samedi 7 décembre                     | Téléthon du SDIS de St-Cergue                  |
| - samedi 1 <sup>er</sup> au 23 décembre | Calendrier de l'Avent                          |
| - Lundi 23 décembre                     | Apéritif de la Sté de développement            |
| - mardi 24 décembre                     | Descente aux flambeaux et arrivée du Père Noël |
| - lundi 31 décembre                     | Soupe et vin chaud offert par la Jeunesse      |
| - vendredi 10 au 12 janvier             | Rencontres art martiaux                        |
| - samedi 2 mars                         | Raquettes Aventure                             |

### **Information concernant les droits de superficie (DDP)**

Situation au	Surface communale en DDP (m <sup>2</sup> )	Surface vendue (m <sup>2</sup> )	Montant issu de la vente (CHF)
2001 à 2007		138'487	12'611'116.-
01.07.2011	162'800	0	0.-
11.09.2012	161'908	892	223'000.-
08.10.2013	158'827	3'973	1'061'050.-
03.12.2013	158'472	4'328	1'167'550.-
*1/3 de terrain		355	106'500.-

\*Nouveau terrain vendu à la Prangine, sur les 3 communes Nyon Trélex et St-Cergue

Assainissement des gouffres : l'investissement est de CHF 40'500.-- avec une subvention du Canton et une participation de la Commune de Givrins, Il reste à la commune de St-Cergue un solde à payer de CHF 3'600.--.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

L'ordre du jour est quelque peu modifié : il sera ajouté un point 6 pour l'élection d'un Président ou d'une Présidente, suite à la démission de M. Paul Ménard.

Suite à un entretien téléphonique avec la Préfecture, M. le Président informe que l'on passera en fin de séance à l'assermentation du nouveau municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

D'approuver l'ordre du jour

à l'unanimité

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

**Préavis 17/2013 - Adoption du Plan de Quartier Les Tencoy-Dessus et son règlement**

**Mme Gallay :**

Mme Gallay rappelle que l'on arrive à la fin d'un long processus qui a démarré en 2007 pour élaborer ce PQ qui comprenait beaucoup d'étapes : accord préliminaire, examens préalables, et mises à l'enquête publique. Aujourd'hui le PQ doit être adopté par le Conseil communal puis par la cheffe du département du canton avant sa mise en vigueur. Pour présenter le projet Mme Gallay passe la parole M. Laurent Ollivier du bureau Urbaplan qui a élaboré le PQ, puis à M. Bovard ingénieur géomètre, du bureau Bovard et Nickl qui a réglé les aspects fonciers et les équipements.

**M. Ollivier :** Petite présentation rapide :

Eléments nouveaux qui découlent du PQ : ce PQ se trouve au nord est dans une zone à bâtir en zone villa chalet, mais avec une légalisation de PQ, selon le PGA.

Obligation légale d'assurer le droit de tous les propriétaires.

Couche par couche : zone jaune : périmètre dans lequel les implantations vont être érigées.

Zones de verdure et accès et servitudes pour chacun mobilité douce de ce quartier, deux arbres devront être abattus car en dehors des coulées de verdure mais devront être compensés, murs de pierres sèches à préserver, d'où l'obligation de compenser à surface égale.

Sur le plan foncier, **M. Bovard** s'exprime sur les équipements liés au PQ.

Dès que le PQ sera accepté, les équipements, qui sont pas figés, feront l'objet de différentes mises à l'enquête.

La problématique est la topographie : rendre accessible chaque bienfonds par une route qui permet de définir chaque bienfonds. M. Bovard insiste sur la difficulté de la pente à St-Cergue.

Equipement en eau potable : conduite existante doit être revue selon le PDirecteur, et va être remplacée par une nouvelle conduite et un bouclage créé pour le PQ.

Eaux usées, on prévoit un nouveau réseau d'eaux usées, les eaux claires sont directement infiltrées dans l'humus.

Font partie des équipements : les coulées vertes : elles permettent de renforcer des haies vives existantes pour reprendre le paysage du Jura. Les propriétaires vont offrir 30 % du terrain sous forme de route ou de coulée verte...

La lisière de forêt a été délimitée.

L'accès au quartier : route de la Prangine de 3 m. de largeur qui ne permet pas le croisement, mais avec la réalisation de zone d'évitement.

Cette route est devenue propriété de la commune de St-Cergue, chemin privé mais option de dé cadastration pour devenir publique.

Sentier piétonnier pour la mobilité douce.

Ces équipements ont un coût : un accord a été trouvé entre tous les propriétaires pour la répartition de ces coûts. Les équipements seront à réaliser dans les 2 ans.

**Mme Gallay** : la commune a un rôle : superviser les travaux d'équipements et participer financièrement à une partie des infrastructures : cheminement piétonnier, 50% des frais maximum CHF 75'000.--. élargissement sur la Route de la Prangine pour CHF 23'000.--, soit 50% des coûts estimés. Pour les coûts liés à l'eau potable, la commune participera à la hauteur de CHF 44'000.-- pour le remplacement de la conduite existante. La totalité des équipements eau usées est à la charge des privés puis repris par la Commune.

Tous ces frais seront présentés sous forme de préavis.

Mme Gallay remercie la commission d'urbanisme et tous les propriétaires.

M. le Président passe la parole à **M. Flück** de la commission d'urbanisme.

La commission s'est déjà penchée sur ce dossier depuis de nombreux mois. M. Flück remercie la commune et les propriétaires. Toutes les remarques de la commission ont été prises en compte par la Commune. Un seul point reste ouvert : accessibilité du chemin piétonnier toute l'année. La commission demande encore à la Municipalité d'apporter une grande vigilance lors de la réalisation du PQ.

**M. Bovard** répond qu'il a eu connaissance de la remarque de la commission d'urbanisme pour une volonté d'ouverture de ce chemin toute l'année pour une mobilité douce. Dans le cas présent, ce cheminement piétonnier tel que prévu débute depuis le plateau des Mouilles, exposé en pleine bise, puis dans la forêt, le gel, la neige qui tombe des arbres. Il faut voir ce qui se passe réellement à St-Cergue dans les autres quartiers. Effectivement c'est un chemin public à charge de la commune, mais réellement en hiver dans le village, les enfants ne vont pas à l'école en vélo ou à pied. En hiver la mobilité douce à St-Cergue se perd. Si on parle déneigement du chemin il faudrait aussi faire un éclairage.

Interventions suite à cet exposé :

**Mme Combes-Meylan** : accès de ce chemin l'hiver : y a-t-il quelque chose de prévu pour un accès sans danger en hiver ?

**Mme Gallay** répond qu'aucun aménagement particulier supplémentaire n'est prévu comme tous les autres chemins de St-Cergue. Sur la partie principale le long de la route cantonale, il est prévu de faire un éclairage d'ici deux ans.

**M. Berger** relève que dans le plan financier des investissements futurs certaines sommes sont mentionnées.

**Mme Gallay** revient sur les CHF 100'000.-- qui concernent le remplacement de la conduite dans et à l'extérieur du PQ. Le cheminement piétonnier est devisé à CHF 75'000.-- et CHF 23'000.-- pour la route de la Prangine.

**M. Berger** : si on accepte le plan de quartier on s'engage pour des dépenses supplémentaires ?

**M. Bovard** intervient : on doit voter sur un plan de quartier qui prévoit des règles d'urbanisation : pour ce qui est du financement ce sont des projections. Le Conseil se prononcera : si le conseil ne vote pas des investissements futurs, ce seront les propriétaires qui participeront aux infrastructures qui deviendront alors privées.

**M. De Garrini** : concernant les autorisations de construire à venir qu'en sera-t-il ?

**Mme Gallay** explique que le but aujourd'hui est de fixer des règles qui seront à respecter lors de la construction. Cette portion du territoire est déjà affectée à une zone à bâtir. Chaque projet conforme au PQ ne pourra pas être refusé plus tard.

**Dr. Alexander** pose une question concernant l'enclave sur le plan des 4 parcelles déjà construites : ces 4 maisons auraient d'elles la possibilité de se connecter sur la nouvelle route du PQ ?

**Mme Gallay** répond qu'il n'y a pas de connexion possible.

**Mme Mallefer** : aucune mention dans le règlement sur la possibilité de faire des maisons minergies. Est-il possible de l'inclure au PQ ?

**Mme Gallay** : les normes utilisées sont celles du Canton, qui demandent déjà des maisons minergies, sans restriction supplémentaire.

**M. De Garrini** : si l'on compare le préavis et le rapport de la commission, la Municipalité parle de villa chalet et la commission parle de mutation de l'habitat individuel prévu initialement en un habitat de construction plus grande. Qu'en est-il ?

**Mme Gallay** : la problématique de ce PQ était la dimension des parcelles : le règlement du PQ est plus restrictif au niveau des dimensions que le PGA en zone villa-chalet : le but est que l'on reste dans l'habitat de type villa chalet, de faible densité.

**M Ollivier** amène un complément : excepté l'indice d'Utilisation du sol, légèrement augmenté, le reste est le même que partout dans les quartiers en zone villa chalet, avec les mêmes droits. A dimension égale de parcelle, on peut construire la même chose que dans les zones villa chalet.

**M. Demierre** demande ce que veut dire l'utilisation des sols de 0,4 ?

**Mme Gallay** explique que c'est la somme des surfaces habitables par étage additionnés en rapport avec la surface du terrain. Pour 100m<sup>2</sup> de terrain, 400 m<sup>2</sup> de surfaces habitables sont aurotisées.

**M. De Garrini** revient quelques questions concernant l'absence sur les remarques faites lors de la séance d'information publique.

**M. Berger** remercie M. Bovard pour sa remarque ce qui le met en porte à faux qui dit que le SDT a exigé la signature de convention. Or la commune a signé les conventions et donc la commune est engagée. M. Berger demande une copie de la convention signée avec les propriétaires.

**Mme Gallay** confirme que la convention engage la commune sous réserve de l'acceptation du conseil communal.

Pas d'autres questions

On passe au vote :

Le préavis no 17/2013 qui a effet d'adopter le plan de quartier les Tencoy-Dessus et son règlement tel que présenté est adopté à la majorité par :

Pour :	27
Contre :	02
Absentions :	10

Monsieur le Président remercie M. Ollivier et M. Bovard

#### ▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

#### **Préavis 16/2013 – Budget 2014**

Le Président donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic et Municipal des finances pour des informations complémentaires :

#### **M. Thierry MAGNENAT, Syndic**

Monsieur le Syndic fait une présentation du budget et des éléments-clés détaillés selon la présentation et les commentaires figurant dans le préavis.

#### **Rapport de la Commission des finances :**

##### **M. Denis BERGER :**

Vous avez reçu notre rapport qui est un déjà très touffu, globalement nous vous recommandons l'approbation de ce budget. Comme on va passer ce budget chapitre par chapitre, je reste à disposition.

**La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 16/2013, concernant le budget municipal pour l'année 2014 tel que présenté et de demander à la Municipalité de tenir compte des remarques et analyses présentés dans ce rapport.**

Ouverture de la discussion chapitre par chapitre :

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finances** :

**M. Odermatt** : remercie pour la présentation du budget le travail de la commission et s'inquiète de l'évolution de la dette. M. Odermatt souhaite formuler une demande à la Municipalité : quand la Municipalité présente des préavis certains chapitres sont traités tels que contexte, motif et le financement. Cependant le terme : financer par la trésorerie courante, suffisant jusqu'à présent doit être précisé avec le montant de la dette à l'avenir pour un élément de mise en contexte,

**Mme Gallay** répond qu'effectivement cela se fait ailleurs, notamment au Conseil Régional et la Municipalité va tenir compte de cette remarque dans les prochains préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants** :

**M. Stéphane André** revient sur la participation aux charges des ASP et demandent ce qu'ils font exactement car ils ne sont jamais là quand il y a de grandes manifestations. A quoi servent-ils ?

**M. Magnenat** expliquent que leurs tâches et leurs prérogatives sont fixées par la loi, et sont limitées : prévention aux abords des écoles, amendes d'ordre, présence de nuit. En fait c'est mieux que rien, mais leur mission est délicate. En effet on leur demande d'éviter d'amender lors de grandes manifestations, car nous sommes encore une station touristique. Pour la Désalpe M. Magnenat assume la responsabilité de ne pas leur avoir dit de retenir la date.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale :

Ouverture de la discussion générale sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter le budget communal pour l'année 2014 tel que présenté**

Par : à l'unanimité par 39 voix pour

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

### **Préavis 19/2013 – Demande de crédit de CHF 2'350'000.-- pour la construction du nouveau réservoir des Cheseaux, les conduites et les travaux liés à cette réalisation**

#### **Mme Cornélia Gallay , Municipale**

Avant de se lancer dans la défense du préavis, Mme Gallay présente en grandes lignes le plan directeur de la distribution de l'eau en son état actuel et à la demande d'un conseiller.

En 2002, l'Etat approuvait le PDDE. Suite au développement de la commune une procédure de modification du PDDE a été engagée et approuvée par le laboratoire cantonal et l'ECA en 2006.

Jusqu'à ce jour, 3 réservoirs indépendants alimentent la Commune : la Chenalette et le Rosset datent du début du 20<sup>ème</sup> siècle et leur capacité devient insuffisante. La Givrine a été construit en 1984.

La nouvelle conception du réseau prévue en 2006 est la suivante : réduction du nombre de réseaux , construction d'un nouveau réservoir dit des Cheseaux, suppression des réservoirs de la Chenalette et du Rosset, reconstruction de la station de pompage de Combe-Froide et renforcement du stockage de l'eau, construction et rénovation de tronçons de conduite et câbles de télécommande reliant les ouvrages et enfin mise à niveau du poste de commande centralisé existant assurant la gestion des installations.

La première phase étant l'étude du projet, la Municipalité avait sollicité une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 130'000.-- permettant la réalisation des prestations suivantes : finalisation du PDDE, étude et projet, procédure d'approbation auprès des services de l'Etat, enquête publique, appels d'offres pour la réalisation des travaux, qui a abouti au préavis présenté.

**Mme Silke Gerlach** remercie Mme Gallay qui a donné toutes les explications nécessaires et n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion. Pas de question. La discussion est close

Le préavis no 19/2013 pour une demande de crédit de CHF 2'350'000.-- pour la construction du nouveau réservoir des Cheseaux, les conduites et les travaux liés à cette réalisation tel que présenté est adopté à la majorité par :

Pour : 37

Contre : 00

Absention : 01

(un départ d'un conseiller a eu lieu à 21h20)

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Retour du délégué du Conseil communal au Conseil régional, M. Odermatt sur le Programme des investissements régionaux (PIR).

M Odermatt demande l'autorisation de distribuer sa présentation sur papier. Ce qui est fait immédiatement.

M. Odermatt fait un rappel du sujet, suite à l'adoption en mars 2013 du préavis 02/2013 pour le PIR : planification des investissements avec coordination des projets du district, fixation de la procédure et mécanisme de financement.

Les exigences étaient qu'au moins 38 des 44 communes représentant 90% des voix acceptent le PIR. Or 33 communes ont dit oui, 10 ont voté non et une ne s'est pas encore prononcée. Les raisons du refus sont : projet trop ambitieux et manque de communication.

Il reste différentes options à prendre : refaire un PIR revisité et allégé, avec une approche pragmatique, un dialogue avec les communes qui ont refusé, et la constitution d'un groupe de travail « investissement régionaux »

Une réflexion doit être faite à St-Cergue : selon M. Odermatt il faut retirer le projet de la patinoire, ce qui permettrait de financer tous les autres projets du volet « Tourisme » : réalisation de La Givrine, aménagement des pistes de la Dôle les Dappes, et d'autres bénéfiques directs pour St-Cergue : transport public et sur les sports, les loisirs, le tourisme et la culture.

En conclusion le PIR est à revoir en mettant les bonnes priorités et en trouvant un compromis avec toutes les communes.

Nous avons la chance de vivre dans un district dynamique.

M. Le Président remercie M. Odermatt.

**M. Magnenat** remercie M. Odermatt pour ce retour d'informations très complet.

La Commune de St-Cergue et le Conseil communal avaient bien compris les enjeux du PIR. Le PIR revisité, c'est bien si des personnes motivées vont visiter les communes qui ont dit non afin de les remotiver et leur expliquer à nouveau les enjeux. Il faudra aussi trouver la formule qui satisfasse tout le monde, ce qui est loin d'être gagné.

Par rapport à la proposition personnelle de M. Odermatt de retirer le projet de la patinoire, la Municipalité a décidé de continuer sur sa voie et de soumettre cet objet en votation populaire.

**Melle Lohri** : si la population vote oui, cela veut-il dire que le projet est accepté mais pas sa réalisation.

**M. Magnenat** : si la population accepte la patinoire, on renvoie le dossier au conseil régional afin de trouver des solutions au niveau du financement régional. Dans le cas contraire, le projet est enterré.

**Melle Lohri** : si la population accepte, le Conseil communal peut encore annuler tout le projet ?

**Mme Gallay** : la votation populaire sera un vote d'intention pour que la région entame les démarches. Il y aura ensuite d'autres procédures.

**M. Berger** revient sur le prix de la patinoire indiqué par le PIR. On n'a aucun moyen de financer ce genre de projet sans l'aide de la région.

La discussion est close.

#### ▪ Point n° 5 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers

**Mme Brunettin** prend la parole en tant que déléguée du conseil communal auprès de la Société de Développement de St-Cergue. Cette année, la SDD a rencontré certaines difficultés au sein de son comité principalement liées au désinvestissement de certains de ses membres, pour diverses raisons : manque de temps, de motivation. Le marché artisanal qui a habituellement lieu au mois d'août, ne s'est pas tenu, et d'autre part, l'Assemblée Générale ordinaire n'a pas non plus eu lieu cette année.

Sur demande de la Municipalité, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 24 octobre 2014, afin d'exposer la situation à tous les membres et de trouver une solution rapide pour que cette société qui existe depuis près de 100 ans perdure.

Les démissions de Mme Michèle Möckel, présidente et de Mme Giusi Fluck, caissière ont été présentées lors de cette séance. 5 personnes se sont engagées à rejoindre Mme Maria Guichard, secrétaire au sein de l'ancien comité et présidente ad intérim afin de constituer un comité provisoire, soit : Mesdames Maria André, Maguy Goyet, Anne-Marie Schenkel et Messieurs Yves de Garrini et Gaston Mauron.

Ce nouveau comité s'est déjà réuni 3 fois au cours du mois de novembre. A la dernière séance, les a rejoint Mme Marie-José Hautier-Pla en tant que secrétaire hors comité.

La SDD vous présente l'Agenda suivant :

Pour 2013 encore :

- Du 1<sup>er</sup> au 23 décembre 2013, calendrier de l'Avent et un concours de dessin, avec la collaboration des commerçants du village
- Le 23 décembre 2013, de 15h à 18h, devant l'OT, sera présenté le résultat du concours, verrée de l'amitié et soupe aux légumes offerte par la Société à tous les habitants du village. Il y aura également de la musique avec la jeunesse de Givrins qui

viendra nous jouer du tambour, et certains restaurants de St-Cergue se sont proposés de les restaurer.

Pour 2014 :

- Le 6 mars 2014, AG ordinaire
- Les 23-24 mai : marché aux fleurs
- Le 20 juillet 2014 : marché artisanal, sur la rue de la Gare
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2014, dans le cadre de l'exposition Artitude, les résultats du concours des Balcons Fleuris
- Du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2014, le Calendrier de l'Avent
- Le 22 décembre 2014, Résultat du concours de l'Avent et Verrée de l'Amitié offerte par la SDD.

Mme Brunettin tient à remercier chaleureusement Mary Guichard et toutes les personnes de ce nouveau comité pour leur engagement spontané et déjà si efficace.

**M. Stéphane André** : concernant la déchetterie des Cheseaux, M. André demande si la Commune peut faire l'étude d'une 2<sup>ème</sup> piste afin d'éviter les files d'attente.

**M. Magnenat** prend la parole en l'absence de M. Graber : la Municipalité trouve que cela est une situation luxueuse et a choisi certains autres aménagements d'où la condamnation de la 2<sup>me</sup> piste.

**M. Scheidegger** se pose la question des activités de nos ASP ... on ne les voit pas souvent à pied dans le village et ils restent souvent dans leur bureau. Les 2 fois où le kiosque a été cambriolé ils étaient en poste à St-Cergue !

**M. Magnenat** n'a rien à ajouter à ce sujet.

**M. De Garrini** relève la problématique de la circulation notamment le jour du marché de Noël...

**M. Magnenat** explique la problématique de la place Sy-Vieuxville dont une grande partie des places de parc est limitée par la loi par défaut à 7 jours... la durée de parcage doit être revue par la Municipalité.

**Mme Guichard** réitère l'invitation du 23 décembre par la SDD.

**Le Président, M. Paul MENARD clôt ce point.**

Election d'un président du Conseil :

Proposition :

Mme Silke Gerlach propose Madame Marie Guichard.

Mme Briacca propose Mme Anne Combes-Meylan vice-présidente actuelle.

On passe au vote à bulletin secret.

39 votants : 20 votes pour Mme Marie Guichard et 19 votes pour Mme Combes-Meylan.

Mme Maria Guichard est élue Présidente du Conseil dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par applaudissements.

Election d'un secrétaire :

M. le Président informe que Mme Frédérique Vol qui a œuvré comme secrétaire ce soir, se propose de reprendre ce poste.

Le conseil accepte la nomination par applaudissements de Mme Frédérique Vol comme secrétaire du Conseil dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. le Président remercie Monsieur le Syndic pour toutes ses années et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

M. le Président informe que M. Chavaillaz, scrutateur, va quitter le Conseil communal après 17 ans. Il est vivement remercié.

Mme Maria Guichard va assermenter M. Paul Ménard comme nouveau municipal.

**M. Magnenat** se permet de prendre la parole pour rappeler que depuis 12 ans il s'est engagé pour la Commune et qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler aussi bien pour le Conseil communal que pour la Municipalité.

Contraint de faire un choix, M. Magnenat a eu une opportunité professionnelle unique qui exige de renoncer aux mandats politiques. Mais ce fut difficile de quitter cette fonction passionnante, qui offre de nombreux défis intéressants. Il y a eu durant toutes ces années de Municipalité des défis intéressants à relever avec une équipe qui fonctionne bien, avec un bon rythme de croisière.

M. Magnenat tient à remercier les membres du Conseil communal pour la confiance accordée depuis le début de la législature et l'esprit constructif dans lequel se déroulent les échanges de vues. Remerciements sont également adressés à ses collègues de Municipalité sur lesquels il peut compter, chacun étant engagé et compétent pour assumer les responsabilités de ses dicastères. Merci également à tous ceux qui l'ont encouragé dans cette fonction difficile.

De grands défis restent encore ouverts, notamment sur le contrôle des charges : avec un plan d'investissement de plus de 20 millions de francs, ce thème sera le principal sujet de préoccupation, mais aussi face aux exigences de la population. En effet, dans un monde de plus en plus complexe, les exigences de la population augmentent également sans cesse. Il faudra faire preuve de réalisme dans les choix quant aux réponses à donner. On ne peut pas tout réaliser, tout sécuriser, car tout a un coût !

Des défis importants il y en a encore, tels la réalisation d'une école, le vote sur la patinoire et surtout la réalisation d'un nouveau PPA qui sera une occasion unique de créer des zones favorable au développement touristique et hôtelier de la commune ! Car en ayant la maîtrise du foncier, il sera plus facile pour la commune de faire un appel d'offres à investisseurs, par exemple pour la réalisation d'un hôtel. Imaginez des zones à priori impensables, tels le Vieux Château ou le sommet de la piste de ski du Bois !

M. Magnenat souhaite laisser un petit testament : que chacun fasse preuve de beaucoup de discernement dans les choix futurs pour le village.

Mme Gallay souhaite à M. Magnenat, au nom de la Municipalité plein succès dans cette nouvelle vie et beaucoup de plaisirs dans sa nouvelle activité.

La Municipalité invite toutes et tous, à la traditionnelle verrée offerte par la Commune et souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux pour 2014.

Prochain Conseil Communal mardi 11 mars 2014

Le Président déclare cette séance clôturée à 22h30

Le Président



Paul MENARD



La secrétaire ad interim



Frédérique VOL

